

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 mai 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de l'aménagement du parc de Gerland, s'inscrit une nouvelle opération qui consiste en la réalisation d'un restaurant d'une surface utile de 172 mètres carrés avec terrasse. Son montant est estimé à 3,3 MF, pris en charge par la ville de Lyon.

Elle comprendrait 10 lots séparés répartis de la façon suivante :

- lot n° 1 : gros oeuvre,
- lot n° 2 : étanchéité,
- lot n° 3 : menuiserie bois - bardage,
- lot n° 4 : menuiserie aluminium,
- lot n° 5 : métallerie,
- lot n° 6 : cloisons - peinture,
- lot n° 7 : carrelage - faïence,
- lot n° 8 : plomberie - chauffage - ventilation,
- lot n° 9 : électricité - courants forts et faibles,
- lot n° 10 : mobilier.

La maîtrise d'oeuvre est assurée par le cabinet d'architecture Garbit et Blondeau dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre de l'ensemble du parc.

Compte tenu du montant global de l'opération du parc, la procédure proposée est l'appel d'offres ouvert européen, en application des articles 295 à 298 du code des marchés publics.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur cette procédure le 19 avril 1999 ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est présenté.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés de travaux qui en découleront ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

**3° - Décide** que les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

**4° - Cette dépense** sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la communauté urbaine - exercice 2000 - centre de gestion 572 200 - centre budgétaire 6901 - compte 458 133 - fonction 824 - opération 0265.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,